## MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS PRIMAIRE, SECONDAIRE, TECHNIQUE ET DE L'ARTISANAT

REPUBLIQUE TOGOLAISE Travail- Liberté- Patrie

CABINET

SECRETARIAT GENERAL

## COMMUNIQUE

Une mission de contrôle des établissements scolaires laïcs et confessionnels, effectuée sur toute l'étendue du territoire national, a permis au ministère des enseignements primaire, secondaire, technique et de l'artisanat (MEPSTA) de procéder à la mise à jour de la situation des établissements scolaires laïcs et confessionnels conformément aux textes réglementaires en vigueur.

Les travaux de la commission d'agrément, à la suite de cette mission, permettent aujourd'hui de disposer d'un répertoire dynamique qui opère une classification des établissements scolaires relevant du privé, sur la base de leur situation (titulaire d'agrément, en situation de régularisation et en situation d'irrégularité).

Ainsi, les listes des établissements en règle sont d'ores et déjà consultables dans les inspections d'enseignement et un travail supplémentaire est en cours en vue de mettre à la disposition des parents d'élèves un fichier actualisé des établissements privés laïcs et confessionnels répondant aux normes en vigueur et à ce titre habiletés à ouvrir leurs portes aux élèves à la rentrée scolaire 2023-2024.

De ce fait, les promoteurs d'établissements scolaires privés en situation irrégulière, disposent jusqu'au 30 avril 2023, délai de rigueur, pour se conformer aux dispositions pertinentes, en prévision de l'année scolaire à venir.

Je demande aux directeurs régionaux de l'éducation, aux directeurs nationaux de l'enseignement confessionnel et aux présidents d'association de promoteurs d'établissements+ privés laïcs, d'assurer une large diffusion du présent communiqué.

Lomé, le 2 4 FEV 2023 Le Ministre

SIGNE

Prof. Dodzi Komla KOKOROKO

CABINET (S)

SECRETARIAT GENERAL

COMMISSION CENTRALE DE CONTRÔLE ET DE SUIVI DES ETABLISSEMENTS PRIVES LAICS ET CONFESSIONNELS

SECRETARIAT EXECUTIF %

DRE MARITIME

		IEPP BAS-MONO	-MONO	0E01 E		
D'ord.	ETABLISSEMENTS	LOCALITE	INSPECTION	NOM DU PROMOTEUR	CONTACT	SITUATION
		PRESCOLAIRE	LAIRE			
_	JEPC MADRE MATILDE PASCAL	AFAGNA GBLETA	BAS-MONO	DDEC	90812262	Agréé
2	JEPC AGOME GLOZOU	AGOME GLOSSOU	BAS-MONO	DDEC	96153890	Agréé
		PRIMAIRE	VIRE			
	EPC AFAGNAN/A	AFAGNAN	BAS-MONO	DDEC	91603235	Agréé
2	EPC AFAGNAN/A/B	AFAGNAN	BAS-MONO	DDEC	91603235	Agréé
ω	EPC AFAGNAN-GBLETA/A	AFAGNAN GBLETA	BAS-MONO	DDEC	90228613	Agréé
4	EPC AFAGNAN-GBLETA/B	AFAGNAN GBLETA	BAS-MONO	DDEC	90812262	Agréé
On .	EPC AGBETIKO	AGBETIKO	BAS-MONO	DDEC	97838111	Agréé
6	EPC AGOME GLOZOU/A	AGOME GLOSSOU	BAS-MONO	DDEC	90704656	Agréé
7	EPC AGOME GLOZOU/B	AGOME GLOSSOU	BAS-MONO	DDEC	90284365	Agréé
00	EPC AVOUTOKPA	AVOUTOKPA	BAS-MONO	DDEC	98588227	Agréé
9	EPC AVOUYI-KOPE	AFAGNAN GBLETA	BAS-MONO	DDEC	90231228	Agréé
10	EPC KPESSOU/A	KPESSOU	BAS-MONO	DDEC	99556329	Agréé
=======================================	EPC KPESSOU/B	KPESSOU	BAS-MONO	DDEC	90354042	Agréé
12	EPC LOGOWOME	LOGOWOME	BAS-MONO	DDEC	98784838	Agréé
13	EPC MASSEDA	MASSEDA	BAS-MONO	DDEC	90271435	Agréé

ONIONICAG	DNO-MONO
KPESSOU BAS-MONO FEPT	BAS-MONO FEPT
	BAS-MONO
TANNOU BAS-MONO EGLISE METHODISTE	BAS-MONO EGLISE METHODISTE
ATTITOGON BAS-MONO EGLISE METHODISTE	BAS-MONO
BAS MONIO	BAS NOVO
	EGLIOT AD
BAS-MONO EGLISE AD	EGLISE AD
	EGLISE METHODISTE
	91439104 98374799

Lomé, le 24 f L. 2323 Le Ministre

Prof. Dodzi Komla KOKOROKO